

Conseil d'administration du 22 Septembre 2017

Le Vingt-deux Septembre deux mille dix sept à 14 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents : Jean-Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON , Madeleine FRANCOIS, Yannick PUREN, Philippe THOMAS, Guy CARRE

Sont absents et excusés : Joseph LE FLOCH, Michel LE GUENNEC, Armande LEANNEC, Adjointe au Maire de PLOUHINEC, Michel EZAN, Recteur de la paroisse.

La quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH, Président, remercie les membres du conseil d'administration du travail accompli pendant son périple à CZESTOCHOWA en Pologne d'Avril à Août 2017. Il remercie Vincent d'avoir assuré la continuité en sa qualité de vice-président.

Jean-Jacques LE FLOCH présente l'ordre du jour.

1. Point sur le dossier de la Fondation du Patrimoine

Jean-Jacques LE FLOCH a pris connaissance de la rencontre officieuse de la Fondation du Patrimoine le 21 Mai 2017, lors de l'inauguration de l'île du Nohic. Une rencontre officielle organisée par la Mairie de PLOUHINEC a eu lieu le 28 Juillet 2017. Hubert FRANCOIS y représentait l'association.

Cette réunion faisait suite à la constitution d'un dossier standardisé, imposé par la Fondation. Le directeur général des services de la commune, Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, Vincent MESLET et Hubert FRANCOIS ont réuni leurs compétences respectives pour le renseigner.

Au cours de cette réunion présidée par Adrien Le FORMAL, Maire de PLOUHINEC, étaient présents : Armande LEANNEC, Adjointe aux affaires culturelles, Dominique DE PONSAY, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, Alain LE GUENNEC, représentant local de la Fondation du Patrimoine, Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, directeur général des services de la commune et Hubert FRANCOIS, secrétaire de l'association – Un orgue à Plouhinec.

Hubert FRANCOIS informe les membres du conseil d'administration que Dominique DE PONSAY avait déjà pris connaissance de la plaquette réalisée par l'association - Un Orgue à PLOUHINEC-. Il a reconnu la qualité de ce document et l'intérêt du projet.

Le dossier standardisé a été présenté et lu et commenté in extenso. Le fond ne souffre d'aucune critique, sauf sur le plan du financement. La proposition de texte d'un maximum de 300 mots devant figurer sur le dépliant de souscription de dons et d'appel au mécénat convient parfaitement.

Concernant le dépliant, la Fondation retiendra quatre photographies de bonne qualité et formatera le texte d'appel aux dons et au mécénat. Elle soumettra à la Commune un bon à tirer. Cette dernière devra trouver un imprimeur qui puisse effectuer gracieusement le tirage.

S'agissant de la procédure d'instruction et des conditions d'obtention de l'agrément, la Fondation transmet le dossier à la Direction régionale des affaires culturelles pour avis.

Cécile OULHEN, conservatrice des monuments historiques à la Direction régionale des

affaires culturelles, a relayé, le 2 Mai 2017, l'avis de Thierry SEMENOUX, technicien conseil pour les orgues auprès du Ministère de la culture, selon lequel les caractéristiques de l'instrument méritent d'être mises en valeur. Cet avis constitue un point fort du dossier pour la Fondation.

Dominique DE PONSAY a cependant indiqué que la Fondation demande que, sur le plan financier, la Région se soit prononcée favorablement.

Toujours sur le plan financier, la Fondation ne se contente pas d'estimations, mais demande des devis résultant d'offres retenues après mise en concurrence.

Tant que ces deux conditions ne sont pas réunies, la Fondation ne peut signer une convention avec la commune qui vaut agrément du projet. Seule, ladite convention autorise l'association et la commune à évoquer les avantages fiscaux inhérents aux dons et au mécénat.

Les conditions imposées par la Fondation contreviennent au plan échafaudé par la commune sur 3 points chronologiques:

- le premier concernant la règle de caducité des subventions, aux termes de laquelle un début de travaux et par conséquent de facturation doit avoir lieu dans un délai de deux ans à compter de notification de l'attribution des subventions, ce qui implique une campagne de recueil de fonds sans tarder,
- le second, lié au précédent, consistant à ne lancer les appels d'offres que lorsque le financement global de l'opération sera réuni,
- le troisième consistant en la nécessité de réaliser l'opération avant la fin du mandat, soit un début de travaux en 2019, point sur lequel le Maire a insisté tout particulièrement.

Sur la base des impératifs que la commune se fixe d'une part et des impératifs qu'elle ne peut maîtriser (la règle de caducité des subventions), le Maire a invité la Fondation à faire l'effort de proposer à la commune la signature d'une convention afin que la campagne de recueil de dons puisse débuter dès 2018 au risque sinon que le projet tombe dans l'oubli en 2020, année du renouvellement des mandats locaux. Le Maire indique en outre qu'il relancera la Région en saisissant sans tarder Madame Anne GALLO, vice-présidente de la Région, chargée du tourisme, du patrimoine et des voies navigables.

En conclusion, Dominique DE PONSAY indique qu'il est favorablement convaincu par le projet. Il a notamment apprécié le soutien local de l'association – Un orgue à Plouhinec créée en Juillet 2015. Il s'entretiendra avec M. GHUISEN, délégué régional, des préoccupations de la commune afin de rechercher une solution.

A ce jour, la Fondation du patrimoine a manifestement donné une suite au dossier puisque l'Architecte des bâtiments de FRANCE, Christophe GARRETA, a été saisi. Ce dernier a récemment sollicité la commune afin d'obtenir des informations et des documents complémentaires afin de formuler son avis.

2. Point sur les demandes de subventions.

Jean-Jacques LE FLOCH a pris connaissance de la subvention de 107 700 euros accordée par le Conseil départemental et s'en réjouit. Mais il a aussi appris le rejet de la demande de subvention auprès de la région Bretagne. Il souligne le fait que le rejet émane seulement de l'administration et sur un fondement juridique erroné ; la région estimant que l'orgue est un bien meuble.

Jean-Jacques LE FLOCH a rencontré le Maire le 18 Septembre et ce dossier a été notamment évoqué. Le maire a adressé le 3 Août 2017 un courrier très circonstancié à Anne GALLO, vice-présidente de la Région, chargée du tourisme, du patrimoine et des voies navigables. Le courrier rappelle l'histoire prestigieuse de l'orgue, ses caractéristiques hors du commun ainsi que les organistes et compositeurs de renom qui ont joué sur ses claviers. Le courrier indique également en détail la consistance des travaux de restauration, leurs durée et coûts. Enfin, sont mis en exergue l'erreur d'appréciation juridique des services instructeurs de la région, la subvention octroyée par le département du Morbihan et l'intérêt manifesté par la Fondation du patrimoine. En conclusion, l'attention de la région est attirée sur le risque de voir ce chef-d'oeuvre disparaître si les fonds nécessaires à la restauration ne sont pas réunis.

Kaourintine HULAUD, conseillère régionale du secteur d'AURAY sera également contactée.

Les membres du conseil d'administration demandent qu'une copie du courrier du Maire leur soit adressée.

3. Point sur le FCTVA

A la demande de Jean-Jacques LE FLOCH, Hubert FRANCOIS fait le point sur ce dossier. Suite à la fin de mandat du député, Philippe LE RAY, et aux élections législatives de Juin 2017, la deuxième question ministérielle posée par ce dernier est tombée en désuétude. Le 25 Juillet 2017, le texte de la question ministérielle mis à jour a été remis au Maire de PLOUHINEC qui a saisi le nouveau député, Jimmy PAHUN, fin Juillet, afin que la question soit à nouveau posée.

La question a été publiée au Journal officiel le 8 Août, sous le numéro 648 de la nouvelle législature. Malheureusement, le texte soumis a été expurgé de toute l'argumentation juridique développée à l'appui notamment de la notion de modification de la consistance et de la valeur du patrimoine de la collectivité. Cette argumentation permettait de démontrer que la restauration de l'orgue est bel et bien une opération d'investissement. Hubert FRANCOIS souligne d'ailleurs l'incongruité de la position de l'Etat qui, se fondant sur le développement culturel et partant l'intérêt général, admet l'éligibilité de l'accessoire - la construction de la tribune au FCTVA - et non le principal : la restauration de l'orgue.

Jean-Jacques LE FLOCH souhaite avoir le point de vue des membres du conseil d'administration sur la stratégie à envisager, dès lors qu'il est difficilement envisageable de revenir à la charge au cas où l'Etat réitérerait une réponse négative.

Chacun regrette que la question publiée au journal officiel ait perdu de sa pertinence et soutient que la restauration de l'orgue est indubitablement une dépense d'investissement. Le nombre d'heures de travail et le coût de l'opération cités explicitement dans le texte de la question devraient amener l'Etat à une réponse positive. L'argumentation juridique, malheureusement escamotée avait précisément pour but de mettre en évidence la réglementation que l'Etat édicte en la matière.

Le calendrier se resserre maintenant autour de l'année 2018, année déterminante pour le recueil des dons et le mécénat. Aussi est-il convenu, à l'unanimité des membres du conseil d'administration, d'agir au plus tôt en accord avec le Maire, et de rencontrer le député Jimmy PAHUN pour l'inciter à appuyer la question écrite d'un courrier à l'adresse

du Ministre de l'Intérieur reprenant toute l'argumentation juridique développée par l'association.

4. Préparation de l'assemblée générale

L'assemblée générale est fixée au vendredi 8 décembre 2017 à 18 heures. Les convocations seront adressées par courrier et par courriel entre le 15 et le 20 Novembre. A l'ordre du jour, figureront notamment l'activité statutaire de l'association, le bilan financier, l'état d'avance du dossier sur les plans juridiques et financiers.

5. Préparation de l'animation de l'année 2018

Vincent MESLET propose qu'au cours de l'année 2018 des réunions de mobilisation sous forme de conférences soient organisées.

Yannick PUREN insiste sur la nécessité de développer les outils de communication au delà des prospectus édités sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. L'agrément de la fondation est la condition sine qua non du démarrage de la campagne de recueil des dons et de sollicitation du mécénat. Il propose ainsi que la Commission « Communication » composées des membres suivants : Vincent, Joseph, Philippe et Hubert se réunisse à nouveau le 22 Novembre 2017.

Vincent MESLET propose qu'au moins deux conférences soient organisées avec le concours de Dominique LE GUICHAOUA, rédacteur en chef de la revue « Le Likès » et de Mickaël GABORIEAU, organiste et enseignant à l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte-Anne d'Auray. Tous deux ont chaleureusement accepté l'invitation de Vincent.

La première conférence aura lieu le Samedi 17 Février 2018 à 15 heures à la Salle Jean-Pierre CALLOC'H. Y seront invités notamment, le Maire et le conseil municipal, la région Bretagne, le Département, la Fondation du patrimoine, les communes riveraines, la Communauté de communes, l'Ecole de musique, les membres de l'association -Un orgue à Plouhinec-, l'association des anciens élèves du Likès. Ce sera le lancement officiel de la campagne de recueil de dons et d'appel au mécénat.

Un seconde conférence aura lieu lors de la journée « ORGUE EN FRANCE » qui se tiendra les 13 et 14 Mai 2018. L'église pourra accueillir cette conférence.

Il conviendra de définir avec Dominique LE GUICHAOUA et Mickaël GABORIEAU leurs interventions respectives au cours de ces deux rencontres.

6. Stockage de l'orgue

A l'invitation de Jean-Jacques LE FLOCH, les membres du conseil d'administration se rendent à l'église pour visiter la chapelle latérale Nord envisagée comme lieu de stockage. Il estime que deux camions semi -remorques seront nécessaires au transport de l'orgue, car certaines pièces ne pourront tenir debout, comme par exemple les plus grands tuyaux en bois mesurant six mètres. Manifestement, les dimensions au sol semblent suffisantes. Au besoin les caisses pourront être superposées.

7. Prochain conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au mercredi 29 Novembre 2017 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.